

Le petit livret pour déconstruire les préjugés sur la fermeture des frontières



**TERRE
SOLIDAIRE**

SOMMAIRE

DÉCONSTRUIRE LES PRÉJUGÉS SUR LES POLITIQUES DE FERMETURE DES FRONTIÈRES

pp. 3-13

IDÉE REÇUE N°1 : Fermer nos frontières permet le maintien de l'ordre public et de la sécurité de notre pays.

IDÉE REÇUE N°2 : Fermer nos frontières permet de nous protéger d'une invasion migratoire.

IDÉE REÇUE N°3 : Fermer nos frontières nous permet d'être souverain et de mettre un terme aux politiques laxistes que nous imposent l'Union Européenne et l'ONU.

SOLIDARITÉS AUX FRONTIÈRES

Les engagements du CCFD-Terre Solidaire et ses partenaires en zone frontière

pp.14-17

L'association ABCDS (Maroc, Oujda - frontière Maroc/Algérie)

L'association Direy Ben (Mali, Gao - frontière Mali/Algérie)

L'association FED (Thaïlande, Phang Nga et Mae Sot - frontière Birmane/Thaïlande)

L'association ANAFE (France, zones frontalières)

COMMENT JE PEUX AGIR ?

Fiches d'animations

pp.18-25

Le café citoyen

Le porteur de parole

Animation de convivialité

Le jeu des 10 mythes

Le jeu du pas en avant

Break off the wall

Ressources

DÉCONSTRUIRE LES PRÉJUGÉS SUR LES POLITIQUES DE FERMETURE DES FRONTIÈRES

Introduction

Il est aujourd'hui plus difficile pour des personnes migrantes de traverser la Méditerranée depuis l'Afrique qu'il ne l'était de traverser l'Atlantique depuis l'Europe au XIXe siècle¹. La traversée de l'Atlantique était en effet moins dangereuse et coûteuse que celle de la **Méditerranée**, aujourd'hui **la frontière la plus meurtrière au monde**². Entre 1840 et 1914, 55 millions d'européens migraient outre-Atlantique, auquel il faut ajouter quelque 100 millions de personnes migrant, notamment vers l'Asie³. Un siècle plus tard, avec une hausse de 100 millions de migrants internationaux pour une population globale trois fois plus élevée⁴, les migrations sont présentées comme un phénomène critique nouveau, nécessitant un renforcement des restrictions pour migrer, en dépit d'une **fermeture globale et drastique des frontières**, encore **jamais égalée** dans l'histoire de l'humanité⁵.

Et pourtant, tout prêt à croire que les **migrations internationales ne diminueront pas**. Si les politiques de fermeture des frontières peuvent entraîner une diminution des arrivées sur le court terme, une véritable diminution du pourcentage international de personnes migrantes (autour de 3% depuis 1990) semble impossible pour des raisons structurelles. Le progrès technique et le développement rendent les êtres humains de plus en plus mobiles et nous faisons face à de **nouveaux enjeux migratoires avec les dérèglements climatiques**. Il est donc temps de questionner nos politiques migratoires court-termistes et notamment le recours à une toujours plus grande fermeture des frontières.

Ce petit livret a pour objectif de donner des pistes et des ressources pour (ré)informer nos concitoyen-ne-s sur l'inefficacité et les méfaits des politiques de fermeture des frontières,

¹ Idil Atak et Speranta Dumitru, "Pourquoi penser l'ouverture des frontières", Éthique Publique, [en ligne], vol.17, n°1, 2015.

² Selon l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) : <https://www.iom.int/fr/news/une-nouvelle-etude-confirme-que-litineraire-migratoire-de-la-mediterranee-est-le-plus-meurtrier>

³ Idil Atak et Speranta Dumitru, *ibid*

⁴ Selon les chiffres de l'OIM : <https://www.iom.int/fr/la-migration-dans-le-monde> et le Département des Affaires économiques et sociales des Nations-Unies (DAES) : https://migrationdataportal.org/?i=stock_abs_&t=2017

⁵ Idil Atak et Speranta Dumitru, *ibid*

pourtant proclamées par beaucoup comme la solution aux enjeux migratoires. Pour cela, il répond à trois grandes idées reçues identifiées comme justifiant la fermeture de nos frontières :

1/ Fermer nos frontières nous permet de maintenir l'ordre public et la sécurité de notre pays.

2/ Fermer nos frontières nous permet de décourager les personnes migrantes à venir sans quoi nous serions "envahis".

3/ Fermer nos frontières est la meilleure réponse aux politiques migratoires trop laxistes, que nous imposent notamment l'Union Européenne et l'ONU.

Avant toute chose...

Qu'entend-on par "les politiques de fermeture des frontières" ?

Un Etat peut fermer ses frontières de manière "physique" et "administrative".

La fermeture des frontières "physique" consiste à ériger des murs, militariser les espaces frontaliers, bloquer et fermer les points de passage d'un pays à un autre.

La fermeture "administrative" des frontières consiste en un ensemble de régulations visant à restreindre, voire à dissuader les personnes à entrer dans un territoire. Concrètement, il s'agit de rendre difficile l'accès aux visas, aux titres de séjour etc., à criminaliser, sanctionner et expulser les personnes présentes sur le territoire sans accord de séjour.

Ainsi, l'ouverture des frontières consiste à faciliter le passage d'un pays à un autre et à favoriser des voies légales d'immigration. Ouvrir les frontières donc, ce n'est ni les abolir, ni les rendre « poreuses » : il s'agit de les démilitariser et de faciliter les démarches administratives pour les traverser.

Dans ce livret, on utilisera les notions de "fermeture" et "d'ouverture" des frontières dans ce sens large, bien qu'elles englobent différentes réalités. Il s'agit avant tout de donner des pistes de réflexion pour questionner nos politiques migratoires actuelles et les idées préconçues présentes dans le discours politique sur les migrations.

Répondre aux idées reçues

IDÉE REÇUE N° 1 : Fermer nos frontières permet le maintien de l'ordre public et de la sécurité de notre pays.

Cette idée reçue repose sur deux présomptions : que la fermeture de nos frontières nous protégerait de dangers venant de l'extérieur, et donc que nous serions menacés par des personnes étrangères.

Il faut donc ici déconstruire deux préjugés : (1) que les personnes migrantes représentent un danger. (2) Que les politiques de fermeture des frontières permettent de maintenir la sécurité.

1. Déconstruire le danger que représenteraient les personnes migrantes.

“L’immigration nous expose à la menace terroriste islamiste.”

En premier lieu, il est important de déconstruire tous les discours faisant l'amalgame entre islam, islamisme et terrorisme. Pour rappel, le terme islamisme – et son adjectif islamiste- englobe tous les courants idéologiques usant des enseignements islamiques en vue d'un projet politique. La pensée et les modèles de société prônés par les islamistes sont à dissocier de la religion islamique. Par ailleurs, parmi les courants islamistes mêmes, très peu prônent un islamisme combattant, soit l'utilisation de la violence pour réaliser leur projet politique.

Il faut aussi rappeler que les musulmans sont les premières victimes du terrorisme islamiste et que la majorité des personnes demandant l'asile en France ont dû s'exiler d'un pays touché par la menace terroriste.

Depuis 2013, la majorité des personnes arrivant en Europe irrégulièrement par voie maritime sont d'origine syrienne, érythréenne, somalienne, afghane et plus récemment irakienne. Sur l'année 2018, les personnes arrivant en Europe par la Grèce étaient majoritairement afghane (28%), syrienne (24%) et irakienne (18%)⁶.

⁶ Les chiffres de ce paragraphe proviennent de la base de données du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, dont les données ne sont accessibles qu'en anglais : <https://data2.unhcr.org/fr/situations/mediterranean>. Pour une mise en contexte de ces chiffres en français, voir la question 5 de cet article d'Amnesty Belgique (jusqu'à 2016) : <https://www.amnesty.be/camp/asile/prejuges/toutescquestions>

Pourtant, les **Etats européens examinent** tout de même **les antécédents des demandeurs d'asile** via leurs prises d'empreinte et les fichiers internationaux. En Septembre 2016, le Secrétaire d'Etat belge à l'asile et à l'immigration a reconnu qu'il n'y avait eu aucune alerte pour menace d'affiliation à l'idéologie terroriste parmi les demandeurs d'asile. Le 23 janvier 2017, la Belgique a renvoyé en Irak un demandeur d'asile soupçonné d'être sympathisant d'une organisation terroriste, ce qui était une première en Europe⁷. Ainsi, les discours dépeignant les demandeurs d'asile et l'immigration dite "clandestine" comme de potentielles menaces terroristes que l'on laisserait entrer sur le territoire européen sans contrôle sont infondés. Il faut rappeler que **73% des auteurs des attentats revendiqués par Daesh depuis sa création (2014) étaient des citoyens du pays dans lequel ils ont mené l'attaque**. Parmi les 65 auteurs d'attentats menés en Europe et en Amérique du Nord au nom de Daesh, 3 individus étaient réfugiés ou demandeurs d'asile et 4 individus étaient présents irrégulièrement sur le territoire ou dans l'attente d'être expulsés⁸.

“Les personnes étrangères représentent un danger pour notre pays car ce sont elles qui remplissent nos prisons”.

S'il y a une corrélation entre le fait d'être d'origine immigrée et la délinquance en France, il n'y a pas de lien de causalité. Cela veut dire que même si les personnes d'origine étrangère représentent environ **22.2%**⁹ des personnes interpellées et des détenu-e-s des prisons françaises (là où elles représentent **7%** de la population), **rien ne prouve qu'elles ont plus de chance de commettre un délit car elles sont d'origine étrangère**. Les causalités les plus largement avérées concernant la délinquance sont avec le sexe, l'âge et la classe sociale. Ainsi, les hommes, les jeunes et les plus précaires sont plus à même de commettre un délit que les femmes, les moins jeunes et les plus aisés. Or, la population d'origine immigrée en France est en moyenne plus jeune, un peu plus masculine et surtout plus pauvre que celle née de parents français. Ce sont donc les caractéristiques sociologiques de l'immigration en France qui expliquent- en partie- cette surreprésentation des personnes d'origine immigrées dans les statistiques de la délinquance. A ces facteurs sociaux s'ajoutent d'autres facteurs, liés aux (dys)fonctionnements du système judiciaire. D'abord, la **délinquance de rue**, soit **des plus précaires**, est **sur-représentée dans les**

⁷ Voir la question 5 de l'article d'Amnesty Belgique :

<https://www.amnesty.be/camp/asile/prejuges/toutescesquestions>

⁸ Selon l'étude de Lorenzo Vidino, Francesco Marone et Eva Entenmann, « Jihadiste de la porte d'à côté. Radicalisation et attaques djihadistes en Occident », disponible seulement en anglais : https://www.ispionline.it/it/EBook/Rapporto_RADICALIZZAZIONE_JIHADISMO/Radicalization_web_DEF.pdf

⁹ Selon les chiffres de l'Infocentre Pénitentiaire (GENESIS) au 1er octobre 2017

https://www.liberation.fr/checknews/2018/02/28/morano-a-t-elle-raison-quand-elle-annonce-que-15000-detenus-en-france-sont-etrangers_1653249

interpellations et les détentions. En effet, c'est celle qui est la plus visible et donc celle qui a le plus de chance d'être pénalisée. Ensuite, les **personnes étrangères** sont **plus exposées à la surveillance policière et aux contrôles.** Ce sont l'ensemble de ces facteurs qui expliquent leur surreprésentation dans les statistiques de la délinquance. Les personnes migrantes subissent par ailleurs une **double peine** : il existe des peines spécifiques aux personnes étrangères, inscrites dans le Code des étrangers (Ceseda). Par exemple, une peine d'emprisonnement peut être couplée à une peine d'expulsion, même si elles ont leur famille en France. De plus, elles sont **jugées plus sévèrement que les personnes françaises.** A antécédents judiciaires égaux, elles sont plus à mêmes d'être condamnées à la prison ferme, là où des personnes françaises bénéficient de peines alternatives à l'incarcération¹⁰.

Ainsi, le problème de la délinquance des personnes étrangères est avant tout un problème de précarité et de marginalisation sociale. **On ne peut combattre la délinquance en limitant l'arrivée de personnes étrangères, c'est en luttant contre la précarité et la marginalisation de toutes et tous que l'on pourra connaître une amélioration.**

Il faut aussi ajouter que la situation des personnes étrangères précaires est empirée du fait qu'elles soient privées de nombreux droits qui doublent les risques de marginalisation sociale et donc de délinquance suite à des accidents de la vie (perte de son logement, de son emploi...) **C'est pourquoi il est important de renforcer les droits sociaux des personnes étrangères pour leur laisser une chance de mener une vie digne dans leur pays d'accueil.**

2. Déconstruire l'idée que fermer les frontières permettraient de sécuriser son pays

« Fermer nos frontières permet de contrôler qui entre sur notre territoire. »

Contrairement aux idées reçues, la fermeture des frontières ne permet pas un meilleur contrôle des arrivées sur le territoire. En effet, quand les personnes migrantes sont dans l'incapacité d'immigrer légalement, elles transitent et séjournent dans la clandestinité. Elles sont obligées de contourner les poste-frontières de peur de se faire refouler et de prendre des itinéraires de plus en plus dangereux. **Les politiques d'ouverture des frontières permettent**

¹⁰ Ce paragraphe a été rédigé à l'aide du « *Petit guide de survie pour répondre aux préjugés sur les migrations* » (Ritimo, édition 2017), pp. 41-46 <https://www.ritimo.org/Guide-de-survie-pour-repondre-aux-prejuges-sur-les-migrations>

une meilleure visibilité de qui entre et séjourne sur le territoire que les politiques de fermeture, puisque personne n'a à transiter dans la clandestinité ¹¹.

Ainsi, **faciliter des voies d'accès sûres et légales d'immigration est bénéfique pour le pays d'accueil et les personnes migrantes.** Cela signifierait par exemple de faciliter l'accès aux visas et de ne pas refouler ou sanctionner des personnes qui se présentent à l'entrée d'un territoire "irrégulièrement", car elles n'ont pas eu la possibilité d'obtenir un visa pour fuir leur pays. **Cela permet aux personnes migrantes de migrer dans des conditions dignes et sûres et d'exercer le droit à une protection internationale** (notamment demander l'asile). **Cela permet au pays d'accueil d'enregistrer les arrivées et de procéder à l'identification des personnes.**

« Fermer nos frontières nous permet de limiter la criminalité transfrontalière ».

Les politiques de fermetures des frontières engendrent plus d'insécurité en ce qu'elles alimentent les réseaux criminels. Dans l'incapacité d'obtenir un visa ou de se présenter à un poste-frontière pour demander l'asile, les personnes migrantes sont obligées d'avoir recours à des réseaux de passeurs pour obtenir des visas, effectuer des traversées etc¹².

Ainsi, selon Europol, sur le 1 million de personnes migrantes arrivées en situation irrégulière en Europe, 90% d'entre elles avaient eu recours à des services de réseaux criminels, représentant plus de 40 000 individus. Leur chiffre d'affaire est estimé entre 3 et 6 milliards d'euros pour l'année 2015.

Pire encore, **le recours aux passeurs expose les personnes migrantes aux réseaux de traite des êtres humains.** On entend par réseaux de traite tous les réseaux criminels qui utilisent la coercition physique ou psychologique aux fins d'exploiter les victimes. Or, les réseaux de passeurs auxquels ont recours les personnes migrantes usent de leur vulnérabilité pour les enrôler de force dans des réseaux de prostitution, les vendre comme esclave... A titre d'exemple, selon l'OIM, sur les 3600 femmes nigérianes arrivées en Italie par embarcation entre 2015 et 2016, plus de 80% d'entre elles ont été victimes de traite à des fins de prostitution en Italie et en Europe¹³.

¹¹ Ce paragraphe a été rédigé à l'aide des études de François Gemenne et de Catherine Wihtol de Wenden, et notamment « Faut-il ouvrir les frontières », Presses de Sciences Po, édition 2017

¹² Catherine Wihtol de Wenden, ibid

¹³ <https://www.osce.org/fr/magazine/315246>

IDÉE REÇUE N° 2 : Fermer nos frontières permet de nous protéger d'une invasion migratoire.

Cette idée reçue repose sur deux présomptions : (1) que nous sommes menacés par une arrivée massive de personnes migrantes (2) que les politiques d'ouverture des frontières renforceraient en créant de trop grandes incitations.

1. Déconstruire la peur d'une invasion migratoire.

« Nous devons fermer nos frontières sans quoi nous risquons une invasion ».

Les migrations internationales ne sont qu'en légère hausse (3,4% de la population mondiale ne vit pas dans son pays d'origine, contre 2,90% en 1990) **et la majorité des migrations demeurent toujours régionales.** Seule une minorité de personnes migre d'un pays du Sud vers un pays du Nord (**34%** en 2015), contre 38% du Sud vers le Sud, 23% du Nord vers le Nord et 6% du Nord vers le Sud. En Europe, en moyenne **11%** de personnes vivent dans un pays où ils sont étrangers, et seulement **6%** sont d'origine extra-européenne¹⁴.

Les récents discours sur la "crise migratoire" ou "des réfugiés" qui nous exposeraient à une invasion ont particulièrement pris racine en Europe à partir de 2015. Cette année-là, un million de personnes déplacées arrivèrent sur le territoire européen, alors qu'on comptait 140 000 arrivées en moyenne les cinq années précédentes. Les images d'exode de masse en une des médias ont alimenté cette peur. Pourtant, les 1.2 millions de demandes d'asile enregistrées¹⁵ ne représentaient que **0.52%** de la population européenne. Depuis, **le nombre de demandeurs d'asile ne fait que baisser.** En 2018, seulement 580 800 demandes d'asile ont été enregistrées dans l'Union Européenne¹⁶.

Par ailleurs, **l'Union Européenne est très loin "d'accueillir toute la misère du monde". En effet, 85% des personnes réfugiées ont trouvé protection dans un pays en développement**¹⁷. Selon le Haut-Commissariat des Nations-Unis pour les Réfugiés, les premiers

14 Selon le rapport (disponible seulement en anglais) d'Eurobaromètre, le service de publication des sondages d'opinion de la Commission européenne, publié en avril 2018. Article en français à ce propos :

<https://asile.ch/2019/02/19/cartographie-le-mythe-de-l-invasion-deconstruire-une-idee-recue/>

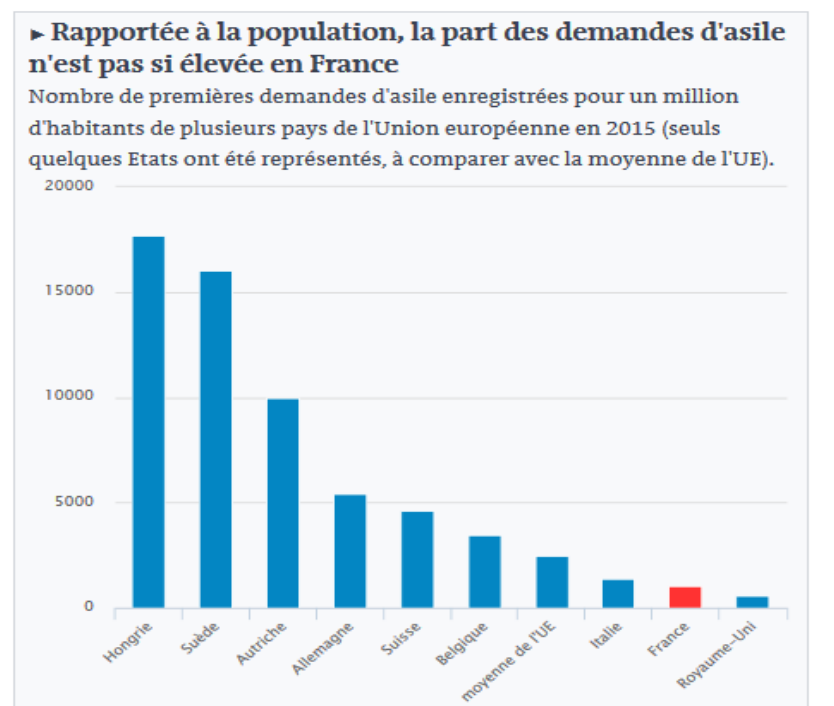
15 Selon Eurostat : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Asylum_statistics/fr

16 <https://www.touteurope.eu/actualite/581-000-nouveaux-demandeurs-d-asile-dans-l-union-europeenne-en-2018.html>

17 Toutes les données concernant les personnes réfugiées ont été récoltées par l'Agence des Nations-Unies pour les réfugiés et publiées dans son dernier rapport pour l'année 2017 (disponible seulement en anglais). Statistiques en bref en français <https://www.unhcr.org/fr-fr/apercu-statistique.html> et données pour tous les pays publiées en français sur le site de la Banque Mondiale

https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SM.POP.REFG?end=2017&start=1990&view=map&year_high_desc=true

pays d'accueil sont la Turquie (3.5 millions), le Pakistan et l'Ouganda (1.4 million)¹⁸. Le premier pays européen d'accueil des réfugiés est l'Allemagne, ayant accordé le statut à 970 400 personnes. La France est le 17e pays d'accueil, avec 340 000 personnes réfugiées sur son territoire. Rapportée à sa population totale, la France est un des pays de l'Union Européenne accueillant le moins de réfugiés (voir ci-dessous l'infographie publiée dans le Monde¹⁹).



2. Déconstruire l'idée reçue selon laquelle les politiques d'ouverture des frontières nous exposeraient à une "invasion" (effet appel d'air).

« Les politiques d'ouverture à l'immigration attirent les migrants, ils viendront tous chez nous. »

La notion d'appel d'air repose sur l'idée reçue selon laquelle une politique d'accueil généreuse inciterait les personnes à migrer. En France, cette idée est généralement partagée par nos concitoyen-ne-s. Cette théorie, certes intuitive, peut pourtant être remise en question. Par exemple, le Royaume-Uni, qui dispose d'une politique d'accueil des personnes migrantes bien

¹⁸ La Jordanie et le Liban ne font pas partie des premiers pays d'accueil de réfugiés car ils accueillent de nombreux palestiniens, qui disposent d'un autre statut.

¹⁹ https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/10/05/idee-recue-n-1-les-migrants-envahissent-la-france_5008359_4355770.html

moins généreuse que la France, figure bien plus souvent dans les premiers choix de destination souhaitée.

Cette théorie s'avère caduque car elle repose sur l'idée que les personnes migrantes choisissent leur pays de destination en comparant les politiques migratoires. Or **seuls les plus privilégiés peuvent se permettre de choisir leur pays de destination**, et quand ils le font, les critères linguistiques, du marché du travail et de présence de proches ou d'une diaspora de son pays d'origine sont privilégiés à celui du cadre législatif et social du pays de destination²⁰.

D'ailleurs, les discours parlant de « shopping de l'asile » sont d'autant plus infondés que les demandeurs d'asile ne peuvent choisir les pays dans lequel leur demande est traitée : la détermination du pays est régie par le règlement Dublin III. Si le demandeur a réussi à obtenir un visa dans le pays européen de son choix, il peut y demander l'asile, mais dans la majorité des cas, ce sont les critères - (1) du premier pays d'arrivée et (2) du premier pays où les empreintes du demandeur d'asile ont été prises - qui le déterminent.

IDÉE REÇUE N°3 : Fermer nos frontières nous permettrait d'être souverain et de mettre un terme aux politiques laxistes que nous imposent l'Union Européenne et l'ONU.

Deux présomptions peuvent ici être déconstruites : le fait que la politique française serait laxiste (1) et que la France ne serait pas souveraine en matière de politique migratoire (2).

1. Déconstruire l'idée que la France a une politique laxiste.

“La France a une politique migratoire laxiste”

La France ne cesse de légiférer de plus en plus durement pour limiter l'immigration. Dans les années 1970, face à la crise économique et à la montée du chômage, l'Etat français avait déjà décidé de limiter drastiquement le nombre d'entrée de travailleurs et de travailleuses immigrés²¹. De nouveau, faute de trouver des solutions dans un contexte de crise économique et sociale, les décideurs se dédouanent en désignant comme coupables les personnes étrangères. Les efforts, financiers et de politiques publiques, sont alors mis dans la fermeture de nos frontières,

²⁰https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/01/11/l-immigration-reagit-elle-aux-appels-d-air_5240530_3232.html

²¹ Pour en savoir plus sur l'histoire de l'immigration et des politiques migratoires en France, voir le site du Musée de l'immigration : <http://www.histoire-immigration.fr/collections/1972-circulaires-marcellin-fontanet>

l'expulsion des personnes étrangères... ce qui est loin de permettre la résolution de la crise économique et sociale.

Ainsi, la France a l'une des politiques migratoires les plus dures d'Europe, étant notamment le pays ayant le plus recours à la rétention des personnes migrantes (50.000 personnes retenues en 2016, contre 10.000 personnes en moyenne dans l'Union Européenne)²². 86.000 personnes, dont 17.000 personnes mineures ont été refoulées en 2017 aux frontières françaises, alors que ce chiffre ne dépassait pas les 15.000 personnes par an avant 2015²³, année à partir de laquelle la France rétablissait le contrôle de ses frontières. Les exemples sont nombreux et les chiffres criants du durcissement de la politique migratoire française.

2. Déconstruire l'idée que la France ne serait pas souveraine en matière de politique migratoire.

« L'Union Européenne nous oblige à avoir une politique immigrationniste. »

Il faut en premier lieu rappeler que **le système législatif européen reconnaît et respecte la souveraineté nationale** de chacun de ses Etats membres. C'est d'autant plus le cas pour les politiques migratoires, **les décisions de la PESC²⁴ relevant du Conseil (des ministres) et devant statuer à l'unanimité**. Cela veut dire que les décisions de l'Union Européenne sur les politiques migratoires ne sont prises seulement si tous les gouvernements européens sont unanimes.

Il existe plusieurs textes législatifs européens, arrêtés par le Conseil, en matière d'asile et d'immigration que la France se doit de respecter. Cependant, ces textes sont loin d'obliger la France à adopter une politique favorable à l'immigration. En effet, **la ligne politique de l'Union Européenne est avant tout sécuritaire**. Ses objectifs principaux sont notamment la lutte contre l'immigration dite "illégal" en renforçant ses partenariats avec les pays de transit, devant stopper l'immigration vers l'Europe en amont, et en rendant plus efficace ses procédures d'expulsion en aval. Par ailleurs, **les politiques migratoires françaises sont bien plus dures que celles dessinées dans les textes législatifs européens**.

²² <https://www.europe1.fr/societe/immigration-la-france-championne-deurope-de-la-retention-administrative-3216170>

²³ <https://www.lacimade.org/statistiques-ce-que-disent-les-chiffres-de-lexpulsion-des-personnes-exilees/>

²⁴ PESC = Politique étrangère et de sécurité commune. Pour en savoir plus sur le fonctionnement des institutions européennes, vous pouvez consulter les fiches de Vie Publique : <https://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/union-europeenne/fonctionnement/institutions/quelles-institutions-incarnent-pouvoir-executif-legislatif-judiciaire.html>

« Emmanuel Macron a vendu la France à l'ONU avec le Pacte de Marrakech ».

La France est tout aussi souveraine envers l'ONU. **Elle ne peut être légalement obligée d'appliquer un texte législatif qu'elle n'a pas ratifié.** Concernant, le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières²⁵, la France a fait part de son accord pour le signer. De nombreux mythes ont circulé sur ce texte, notamment le fait que la France serait dorénavant obligée d'adopter une politique immigrationniste. Or, non seulement **le texte n'est pas juridiquement contraignant**, mais **il n'apporte pas d'éléments nouveaux pour la politique migratoire française**. Il ne reconnaît pas de « droit à migrer », qui permettrait à chacun de circuler librement sans être criminalisé, comme il a été affirmé par certains.

En effet, il reconnaît comme principe directeur « la souveraineté nationale » et « réaffirme le droit souverain des Etats de définir leurs politiques migratoires nationales et leur droit de gérer les migrations relevant de leur compétence [...], **opérer la distinction entre migrations régulières et irrégulières**, notamment lorsqu'ils élaborent des mesures législatives et des politiques aux fins de l'application du Pacte mondial »²⁶. Par ailleurs, la France faisait partie des pays ayant porté l'un des discours les plus sécuritaires²⁷, décrivant le pacte comme un moyen de combattre l'immigration irrégulière et de renforcer la coopération internationale, notamment pour les procédures de retours des personnes migrantes dans leur pays d'origine.

²⁵ <https://undocs.org/fr/A/CONF.231/3>

²⁶ *Ibid*, page 5

²⁷ <https://www.un.org/en/conf/migration/assets/pdf/GCM-Statements/france.pdf>

Solidarités aux frontières

Les engagements du CCFD-Terre Solidaire et ses partenaires en zone frontière

ABCDS (Maroc, Oujda frontière Maroc/Algérie)

Les missions de l'association :

Créée en 2005, l'ABCDS (Association Beni Znassen pour la Culture, le Développement et la Solidarité) est née de la mobilisation de jeunes marocains pour sauvegarder et promouvoir la langue et la culture amazighes dans toutes ses formes et expressions. L'ABCDS se définit aujourd'hui comme une organisation de jeunesse, d'action citoyenne d'éducation aux droits humains et de consolidation des valeurs démocratiques. L'ABCDS met l'humain au cœur de ses priorités et ses préoccupations, et elle s'emploie à construire des mouvements de solidarité fondés sur le principe des droits individuels et collectifs.

L'ABCDS s'est organisée en 4 départements d'activités:

- Le département Action Jeunesse qui vise à encourager la participation des jeunes à la vie publique
- Le département Action Femmes qui consacre ses efforts à l'égalité entre les hommes et les femmes
- Le département Action Culture qui défend le rôle des arts et de la culture dans le développement d'une société démocratique.
- **Et le département Migration et Droits Humains** qui œuvre pour le respect de la dignité humaine des migrants, marocains et étrangers, à travers notamment, un soutien humanitaire et juridique, du plaidoyer et de la sensibilisation. Il intègre une cellule d'assistance aux migrants qui intervient dans la zone d'Oujda et ses environs auprès des migrants subsahariens sans papiers. Cette dernière exerce une mission d'accompagnement social et juridique et fait valoir les droits des migrants.

Les principaux axes d'action de l'association :

- Améliorer l'accès aux services de base pour les migrants, dont des migrants régularisés, à travers l'assistance humanitaire et l'accompagnement sociojuridique ;
- Contribuer au débat national et régional et encourager le partage des bonnes pratiques en politiques de migration/intégration.
- Appui au rapprochement entre les diverses cultures et participation à l'enrichissement culturel des communautés

Direy Ben (Mali, Gao - frontière Mali/Algérie)

Les missions de l'association :

L'association a pour mission l'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation, la sensibilisation et la défense des droits des migrants de toutes nationalités et de toutes religions dans un centre d'accueil en périphérie de Gao. Elle a également pour vocation d'initier et de développer des activités génératrices de revenus (agriculture, élevage, pisciculture, aviculture, formations qualifiantes...) afin de permettre à ceux qui le souhaitent de rester et de les sensibiliser au départ, sur des trajectoires migratoires de plus en plus dangereuses. Direy Ben souhaite poursuivre également ses actions en sensibilisant les citoyens et en faisant du plaidoyer auprès des élus pour promouvoir les droits des migrants.

Les principaux axes d'action de l'association :

- Sécuriser le parcours des migrants entre les frontières du Mali et de l'Algérie et promouvoir leurs droits.
- Améliorer l'assistance pour sensibiliser les migrants potentiels vers une migration informée et sécurisée.
- Impliquer les collectivités locales, les autorités coutumières, morales et religieuses afin de mieux défendre les droits des migrants.
- Impliquer les collectivités locales comme acteurs incontournables dans une gouvernance alternative des migrations.
- Inciter les organisations de la diaspora de soutenir des projets de développement pour une économie sociale et solidaire.
- Soutenir les projets d'insertion socio-économique des anciens migrants et améliorer leur gestion.

FED (Thaïlande, Phang Nga et Mae Sot frontière Birmane/Thaïlande)

Les missions de l'association :

Association fondée par et pour les migrants, la FED s'est d'abord appelé GHRE « *Grassroots for Human Right and Education* » (Comité pour l'éducation aux Droits de l'homme) lorsque son fondateur, Htoo Chit, militant étudiant birman célèbre a fui le pays pour s'établir en Thaïlande. GHRE est ensuite enregistrée comme association thaïe « *Foundation of Education and Development* » (Fondation pour l'éducation et le développement) depuis 2007, ce qui est rare pour

une association d'origine birmane. Elle a pour objectif de promouvoir les droits humains et la paix, un développement équitable et l'éducation pour tous les migrants. Elle dispense notamment des cours, des actions de prévention santé et un appui administratif et juridique aux travailleurs migrants birmans, dont la plupart ne sont pas enregistrés légalement et qui représenteraient environ 5 millions de personnes. D'abord basée à Phang Nga (province du Sud de la Thaïlande) où l'association a installé ses bureaux suite au tsunami, elle s'est ensuite étendue en 2010 à Mae Sot (frontière Birmanie-Thaïlande) et travaille à aider l'organisation des différents groupes d'entraide pour les migrants birmans basés près des camps de réfugiés.

Grâce au CCFD-Terre Solidaire et à un projet cofinancé avec l'Union Européenne (pour 3 ans, jusqu'à 2015), la FED travaille depuis 2013 dans 10 provinces à l'intégration des migrants birmans dans la société thaïlandaise et la reconnaissance de leurs droits à travers la formation de leaders communautaires, une assistance juridique renforcée aux migrants birmans et surtout un travail avec les différentes composantes de la société civile thaïlandaise (syndicats, associations d'employeurs, médias, étudiants) et les autorités locales.

Les principaux axes d'action de l'association :

- Assurer une aide d'urgence et un accès aux soins pour les communautés. A Phang Nga, la FED gère également un centre d'hébergement provisoire pour accueillir les migrants malades.
- Assurer une éducation primaire et secondaire aux enfants birmans, et assurer, lorsque c'est possible, leur intégration dans le système scolaire thaï. A Phang Nga, une école de la FED, reconnue par le Ministère de l'éducation a vu le jour en 2011 et accueille 500 enfants.
- Assurer une protection et renforcer les capacités des migrants à mener des actions collectives et aider à la construction de la paix et du vivre-ensemble.

ANAFE (France, zones frontières)

Les missions de l'association :

Depuis près de trente ans, l'Anafé agit en faveur des droits des personnes en difficulté aux frontières et en zone d'attente. Aux frontières « extérieures » de l'espace Schengen, l'Anafé intervient dans les zones d'attente, lieux privatifs de libertés dans les ports, aéroports et gares internationales, où peuvent être maintenues les personnes (hommes, femmes, enfants, touristes,

professionnels, personnes malades, demandeurs d'asile, victimes de traite...) à qui la police aux frontières refuse l'accès au territoire. Aux frontières internes de l'espace Schengen – et notamment à la frontière franco-italienne, dans le cadre du rétablissement des contrôles aux frontières, l'Anafé œuvre pour que les droits fondamentaux des personnes exilées soient respectés et que la France applique ses engagements nationaux, européens et internationaux en matière de protection des personnes vulnérables.

Les principaux axes d'action de l'association :

- Accompagner les personnes en difficulté en zone d'attente ou aux frontières.
- Assister les populations les plus vulnérables maintenues aux frontières françaises, et notamment les demandeurs d'asile, les mineurs et les personnes malades.
- Récolter des informations (sur les violations des droits humains aux frontières, les conditions de maintien en zone d'attente etc.) et capitaliser les données recueillies.
- Suivre la mise en œuvre de la loi pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie.
- Développer le plaidoyer auprès des autorités nationales, européennes et internationales, et la sensibilisation de l'opinion publique aux questions migratoires et de contrôle des frontières.

COMMENT JE PEUX AGIR ?

FICHES D'ANIMATION

Café citoyen

Objectifs : faire vivre le débat citoyen autour de la thématique choisie, atteindre des personnes ne faisant pas partie du réseau habituel du CCFD-Terre Solidaire, faire connaître le CCFD-Terre Solidaire.

Description : Le café débat s'organise dans un lieu passant mais pas trop bruyant. Cela peut être un bar/café ou un autre lieu. Il s'agit de choisir un thème et de l'angler de manière à ce qu'il provoque le débat et qu'il soit accessible pour des personnes de différentes opinions et plus ou moins informées sur la thématique. Après une brève présentation des enjeux par l'organisateur-riche (pourquoi ce débat, rappel des chiffres clefs), les participants sont répartis en sous-groupe et débattent entre eux, aidés d'un nuage de « sous-questions » préparé par l'organisateur au préalable. Le débat est d'abord général puis un temps est pris pour parler de solutions aux problèmes soulevés. Après 1h de débat, un rapporteur par sous-groupe fait un petit « compte-rendu » sur les échanges du sous-groupe et les ressentis. Le débat peut ensuite continuer de manière plus informelle.

Exemple de questions sur la question des frontières et des migrations :

- Faut-il fermer nos frontières ?
- Les frontières protègent-elles vraiment ?
 - o Les sous-questions peuvent être tirées de ce livret : « nous protègent-elles d'une invasion ? de la criminalité ? etc. »
- Les migrations : une chance ou une menace ?

Public : jeunes et adultes, de 9 à 20 participants environ.

Déroulé :

1. Il est nécessaire d'interpeller les clients du bar avant de commencer en étant dynamique et attractif : « C'est l'occasion pour vous de donner votre avis ».
2. Présentez brièvement le CCFD-Terre Solidaire et son action sur les migrations. Proposez un témoignage (d'un migrant, d'un bénévole...) ou donnez quelques chiffres et enjeux clés sur le sujet proposé. Présentez la question et expliquez pourquoi elle fait débat (actualités...) (15 minutes)

3. Demandez aux participants de se répartir en sous-groupes de 4 personnes environ et donnez les consignes.
4. Débat/échanges entre les participants sur la question posée (20 minutes)
5. Débat/échanges entre les participants sur des solutions à cette question (20 minutes)
6. Demandez à un rapporteur par groupe de faire un retour à l'ensemble des participants sur les principales idées et questions qui ont émergé (15 minutes)
7. Clôturez le café-citoyen en proposant aux participants de rejoindre le CCFD-Terre Solidaire (au sein du Réseau Thématique migrations par exemple) et distribuez des flyers du CCFD-Terre Solidaire (par exemple, le dépliant des messages de la campagne)

N'oubliez pas de prendre des photos pour les réseaux sociaux et de nous les envoyer à campagnemigrations@ccfd-terresolidaire.org !

Les + de cette animation :

- Le format intimiste fonctionne bien, cela permet des échanges conviviaux et informels.

Porteur de parole

Objectifs : recueillir et exposer l'avis, les représentations et les demandes d'habitants, de passants, d'usagers. Susciter des questionnements.

Description : Le porteur de parole est une animation simple qui consiste à afficher dans un lieu public (centre commercial, place, gare...) une phrase choc, en lien avec les migrations. Lorsque les passants s'arrêtent, l'idée est d'engager la discussion avec eux et entre eux autour du message diffusé. Le but n'est pas de convaincre mais de récolter la parole des passants et faciliter un échange. Chaque échange est résumé en une phrase par le passant et affiché sur un panneau central.

Exemple de questions choc sur les migrations : *Y a-t-il des vies qui valent plus que d'autres ? Vous êtes-vous déjà senti.e.s étranger ? Faut-il fermer nos frontières ?*

Public : grand public

Déroulé : Il s'agit de partir de l'autre et non de se présenter, par exemple, en interpellant les passants : " Vous avez l'air sceptique..." A partir de là peut commencer une conversation. Après celle-ci, proposez à la personne d'écrire sa réponse sur un carton, qu'elle pourra afficher près de la

question. Plusieurs formes de valorisation de ces témoignages sont ensuite possibles : photos sur les réseaux sociaux, blogs du CCFD-Terre Solidaire...

Les + de cette animation :

- Action très accessible
- Action qui permet un dialogue fort où la parole de tous est mise en valeur. Cela permet aux passants de rebondir avec la parole d'autres passants.

Animation de convivialité

Objectifs : rencontrer des personnes migrantes, réfugiées, se parler, ou seulement faire quelque chose ensemble pour changer de regard et dépasser nos frontières mentales/nos préjugés. Découvrir que derrière les chiffres sur la migration et les images véhiculées par les médias, il y a des individus, des talents et des histoires singulières.

Description : La simplicité est de mise pour instaurer la convivialité. Repas partagé avec les spécialités de son pays, randonnée, atelier de création, de nombreux formats sont possibles !

Public : grand public

Déroulé : rapprochez-vous d'une association en lien direct avec des personnes migrantes ou réfugiées et proposer d'organiser cette rencontre conviviale. Communiquez suffisamment en avance sur l'événement (1 mois minimum) et n'hésitez pas à inviter vos proches.

Les + de cette animation :

- La rencontre = premier pas pour déconstruire nos préjugés !

Jeu des 10 mythes sur les migrations et le développement

Objectifs : déconstruire les idées reçues les plus répandues. Provoquer des réflexions et inviter les participants à approfondir le sujet.

Description : Le jeu se compose de 7 cartes portant une affirmation vraie, et de 9 cartes portant une affirmation fausse ou très incomplète. Les migrations étant une réalité complexe, le caractère vrai ou faux de certaines affirmations peut-être débattu.

Public : Jeunes à partir du lycée et adultes, avec un groupe ou sur un stand lors d'un événement.

Déroulé :

1. Présentez les définitions à l'aide de la fiche "repères" : qu'est-ce qu'un migrant international, qu'appelons-nous pays en développement, pays émergent, pays développé.
2. Disposez huit à dix cartes sur la table et demandez aux joueurs de les trier entre vraies et fausses, en expliquant leurs choix.
3. Annoncez le nombre d'erreurs. Les joueurs se mettent d'accord sur une nouvelle répartition.
4. Dévoilez ensuite les bonnes réponses, en vous appuyant sur les fiches "Mythes" pour apporter des éléments d'explication et alimenter la discussion. Pour alimenter la discussion après le jeu, vous pourriez poser les questions suivantes : quelle affirmation vous surprend le plus ? Pourquoi ? Quelle idée reçue vous semble la plus problématique ? Pourquoi ?

Les + de cette animation :

- Simple à mettre en place pour des publics variés
- Permet de donner lieu à des débats

Ressources : Les cartes et règles du jeu sont à imprimer sur la site du FORIM à cette adresse et disponibles à cette adresse :

https://www.dropbox.com/sh/ouazy3wo7rn109/AAB8T4gAAQVWGqoLwNMFE68xa/Jeux%20de%20cartes%2010%20mythes?dl=0&subfolder_nav_tracking=1

Le jeu du pas en avant - Version Parcours du migrant

Objectifs : prendre conscience des inégalités dans l'accès aux droits fondamentaux, travailler sur les représentations et déconstruire les stéréotypes sur les migrants, découvrir les parcours de migrants à travers le monde.

Description : Chaque participant va incarner une des personnes migrantes selon la "carte rôle" qu'il ou elle se voit attribuer. Ils vont alors découvrir les difficultés rencontrées dans leur parcours de migration.

Public : Tous publics, au minimum 10 personnes.

Déroulé :

1. Au hasard, distribuez une carte rôle à chacun des participants. Demandez-leur de les conserver et de ne pas les montrer.

2. Invitez-les à lire leur carte de rôle. Laissez-leur 5 à 10 minutes pour se mettre dans la peau de leur personnage. Incitez-les à faire un effort d'imagination.

Pour les aider à s'approprier le personnage, vous pouvez leur poser les questions suivantes : comment s'est passée votre enfance ? Comment était votre maison ? Quel métier exerçaient vos parents ? À quels jeux jouiez-vous ? À quoi ressemble votre vie aujourd'hui ? Que faites-vous de vos journées ? À quoi ressemble votre mode de vie ? Où vivez-vous ? Combien gagnez-vous ? Que faites-vous dans vos loisirs ? Qu'est-ce qui vous motive et qu'est-ce qui vous fait peur au quotidien ?

3. Demandez aux participants de se mettre en ligne. Expliquez-leur que vous allez leur énoncer une liste de situations ou d'événements.

À chaque fois qu'ils sont en mesure de répondre « oui » à l'affirmation, ils doivent faire un pas en avant. Dans le cas contraire, ils restent sur place.

4. Lisez les situations une par une. Marquez une pause entre chacune afin que les participants puissent éventuellement avancer. Observez leur place par rapport à celle des autres.

5. Demandez enfin aux participants de prendre note de leur position finale.

Ils peuvent désormais sortir de leur position.

6. Donnez quelques minutes aux participants pour sortir de la peau de leur personnage (mais sans révéler leur identité fictive aux autres) puis interrogez-les:

- Qu'ont-ils ressenti en faisant un pas en avant ou en restant sur place ?
- Concernant ceux qui avançaient souvent, à quel moment ont-ils constaté que les autres n'avançaient pas aussi vite qu'eux ?
- Certains ont-ils eu le sentiment que leurs droits fondamentaux n'étaient pas respectés ?

7. Demandez aux participants de deviner le rôle joué par les uns et les autres et demandez-leur quels sont les droits en jeu pour chaque personnage.

8. Allez plus loin : Du point de vue des participants, que reflète cette activité ? Où chacun se situerait-il, s'il avait joué son propre rôle et où peuvent se situer les autres selon leur statut migratoire ? Qu'est-ce que cela leur apprend de la vie des personnes migrantes et de leur propre vie ? Quelle est notre position par rapport à la majorité de la population mondiale ?

Break off the wall – Brisons les murs.

Objectifs : un jeu pédagogique pour se questionner sur les murs physiques (aux frontières), mais aussi sur les murs symboliques que la société construit (genre, origine, handicap, accès à l'éducation...).

Description : Il s'agit d'un quizz géant. L'objectif de ce jeu est de déconstruire un mur (boîtes à chaussure), brique par brique, représentant nos préjugés. Le public est face à un mur et il doit répondre à des questions et défis afin d'enlever les briques. Lorsque les briques sont enlevées, apparaît un symbole de paix et de tolérance. Il ne s'agit pas que de dénoncer les murs physiques, mais aussi les murs symboliques que la société construit (genre, origine, handicap, accès à l'éducation...).

Public : tout public

Déroulé : Le kit d'animation est accessible ici : <http://www.underconstruction.fr/wp-content/uploads/2013/02/Kit-de-lanimateur-BOW.pdf>. Jeu de l'association Under Construction, libre de droit, vous pouvez adapter les questions pour les focaliser sur la question des migrations et des frontières à l'aide de ce livret.

RESSOURCES

Vidéos :

- « *Forum Social Mondial des Migrations / 2-4 novembre 2018 à Mexico* » : **pour faire découvrir ce qu'est le Forum Social Mondial des Migrations lors d'une soirée grand public.** <https://vimeo.com/316800269>
- « *Les bénévoles du CCFD-Terre Solidaire engagés pour les migrations* » : **pour faire découvrir ce que vivent les bénévoles du CCFD-Terre-solidaire et pour donner envie de nous rejoindre.** <https://vimeo.com/316800366>
- « *La dissuasion aux frontières, quels impacts ?* » et « *Fermer les frontières est inefficace et coûteux* » Catherine Wihtol de Wenden : **pour ouvrir le débat sur les frontières.** <https://vimeo.com/297740732> et <https://www.youtube.com/watch?v=F7Hk4jjsr5k>
- Discours du pape au 8ème Forum Social Mondial des Migrations à Mexico (2018) : **pour s'adresser à un public chrétien.** <https://vimeo.com/300980324>
- *Aux Frontex de l'Europe - #DATAGUEULE 4* <https://www.youtube.com/watch?v=sypHVA1Du7Q>

Exposition:

- « *Halte aux préjugés sur les migrations !* » <https://www.ritimo.org/Halte-aux-prejuges-sur-les-migrations>

Documentation

Produite par le CCFD-Terre Solidaire :

- Magazine *Faim et Développement* du CCFD-Terre Solidaire :
 - N°307 Décembre Janvier 2018-2019 (Les partenaires du CCFD-Terre Solidaire au Mexique et la question des frontières)
 - N°304 Mai-Juin 2018, « *Face au déni d'humanité, le réveil citoyen* » (Dossier migrations)
- « *Migrants : inviter à un changement de regard. Un guide pour mieux agir.* » (avec JRS-France, Secours Catholique – Caritas France et la Pastorale des migrants) Edité en 2019.
 - Disponible sur le catalogue prochainement et disponible directement en format numérique sur demande à campagnemigrations@ccfd-terresolidaire.org.
- Revue « *Projet* », le CCFD-Terre Solidaire faisant partie du comité de rédaction :
 - « *Mobilités en Europe : où allons-nous ?* », n°369, avril 2019
 - « *Réfugiés : sortir de l'impasse ?* », n°358, juin 2017.
 - « *Migrations : quelle autre politique pour l'Europe ?* », n°335, août 2013.

- Disponible sur le catalogue ou certains articles en format numérique sur demande à campagnemigrations@ccfd-terresolidaire.org.

Produite par des partenaires ou alliés du CCFD-Terre Solidaire :

- Petit guide de survie pour répondre aux préjugés sur les migrations (Ritimo, édition 2017) : <https://www.ritimo.org/Guide-de-survie-pour-repondre-aux-prejuges-sur-les-migrations>
- "Dedans, dehors : une Europe qui s'enferme" Rapport de la Cimade : https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2018/06/La_Cimade_Schengen_Frontieres.pdf
- "Pour une autre vision de la frontière" - Article de la revue Projet : https://www.cairn.info/revue-projet-2013-4-page-60.htm?try_download=1
- "Europe, la gestion migratoire" - Note de l'IRIS (Institut de Relations Internationales et Stratégiques) : <http://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2019/02/Obs-huma-EUROPE-LA-GESTION-MIGRATOIRE-f%C3%A9v-2019.pdf>
- Frontexit "L'Europe est en guerre contre un ennemi qu'elle s'invente" <https://www.frontexit.org/fr/docs/91-brochure-frontexit-a6-fr-2017-web/file>
- "Ouvrir les frontières, une question de souveraineté" - Article universitaire de François Gemenne - sur demande à campagnemigrations@ccfd-terresolidaire.org

Sites internet

D'organisations institutionnelles :

- L'agence des Nations-Unies pour les réfugiés : <https://www.unhcr.org/fr/>
 - Pour tout savoir sur la situation des réfugiés à travers le monde.
- L'organisation internationale pour les migrations : <https://www.iom.int/fr>
 - Pour des statistiques sur les migrations internationales.

D'associations de la société civile :

- La Cimade : <https://www.lacimade.org/>
 - Pour s'informer sur la situation des personnes étrangères en France > rubrique « S'informer »
- Migreurop : <http://www.migreurop.org/>
 - Pour en savoir plus sur les politiques européennes d'externalisation des frontières > rubrique nos publications > les notes de migreurop
- L'anafé : <http://www.anafe.org/>
 - Pour des rapports complets sur la situation des personnes étrangères aux frontières françaises > rubrique « publications » et « documentation ».